



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél.: (855)724-2268
Télec.: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N^o DIVISION : 04-ST-FRANÇOIS
N^o COUR : 450-11-000126-239
N^o DOSSIER : 42-2997551

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

CLÉMENT LE GOURMAND INC.,
Personne morale faisant affaire au 2059, rue
René-Patenaude, dans la ville de Magog, dans la
province de Québec, J1X 7J2.

AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

Avis est donné que Clément le Gourmand inc. de Magog (Québec) a déposé une proposition entre nos mains le 13 octobre 2023 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, une preuve de réclamation, une formule de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue par visioconférence, le 27 octobre 2023 à 13 h. Si vous désirez recevoir les coordonnées pour assister à ladite visioconférence, veuillez nous en informer, avant le 26 octobre 2023 à 16 h, par courriel au reclamation-claims@rcgt.com.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formules de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Montréal, ce 17 octobre 2023.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Benoit Fontaine, CPA, PAIR, SAI
Responsable désigné



Raymond Chabot Inc.

An affiliate of
Raymond Chabot Grant Thornton
LLP
Suite 2000
600, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (QC) H3B 4L8
Phone: (855)724-2268
Fax: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT OF QUEBEC
DIVISION NO.: 04-ST-FRANÇOIS
COURT NO.: 450-11-000126-239
FILE NO.: 42-2997551

SUPERIOR COURT
“In Bankruptcy and Insolvency”

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

CLÉMENT LE GOURMAND INC.,

Legal person doing business at 2059 René-Patenaude
Street, in the city of Montréal, in the province of Québec,
J1X 7J2.

NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS

(section 51)

Take notice that Clément le Gourmand Inc. in the City of Magog, Québec has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on October 13, 2023.

Copy of the debtor’s proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim, a letter of votation and a copy of the trustee’s preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held by videoconference, on October 27, 2023 at 1:00 p.m. If you wish to attend, please inform us, before 4:00 p.m. on October 26, 2023, by email at reclamation-claims@rcgt.com to receive the contact details to join the conference.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

Dated at Montréal, on October 17, 2023.

RAYMOND CHABOT INC.
Licensed Insolvency Trustee

Benoit Fontaine, CPA, CIRP, LIT
Trustee in charge

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N^o DIVISION : -
N^o COUR :
N^o DOSSIER :

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **CLÉMENT LE GOURMAND INC.**
Personne morale faisant affaire au 2059, rue
René-Patenaude, dans la ville de Magog, dans la
province de Québec, J1X 7J2.

La Proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)
Benoit Fontaine, CPA, PAIR, SAI
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

PROPOSITION (article 50 de la Loi)

Nous, Clément le Gourmand inc., la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers, la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

1. RÉGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Vu les garanties qui leur sont consenties, nous nous engageons à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers.

2. MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION

Nous offrons de remettre au syndic à la Proposition une somme totale de 70 000 \$ (le « Montant offert pour distribution »).

Le paiement au syndic sera effectué dans les trente (30) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

3. RÉGLEMENT DES HONORAIRES

Les honoraires et débours du syndic, ainsi que le paiement des frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure et incluant les frais encourus pour la préparation de ladite Proposition ou de toute proposition amendée s'il en est, ainsi que ceux impayés et encourus durant l'avis d'intention, seront payés, en priorité, en sus du Montant offert pour distribution aux créanciers, conformément à l'article 136 (1) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

L'acquiescement par la Proposante de la ou des notes d'honoraires du syndic sera réputé être une approbation de celles-ci et dès lors, le syndic est autorisé à prélever ses honoraires à même le compte en fidéicommis.

4. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention, s'il y a lieu, ou au dépôt de la proposition pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, à même le Montant offert pour distribution prévu au paragraphe 2, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 5, 6 et 7.

5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations.

Cependant, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces réclamations seront acquittées, en priorité, à même les sommes offertes pour distribution aux créanciers.

Conformément à l'article 60 (1.4) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, aux fins de vote sur toutes questions relatives à la proposition visant un employeur, personne n'a de réclamation à faire valoir pour les montants dus en conformité de l'article 136 (1) d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

6. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues respectivement aux paragraphes 3 et 5, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis.

7. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

- a) Que le premier 250 \$, dû à chacun des créanciers non garantis, soit payé à 100 %;
- b) Que tout excédent de réclamation de créancier ordinaire soit quittancé par le partage au prorata de l'excédent des sommes versées selon le paragraphe 2, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 4, 5, 6 et 7 a).

8. QUITTANCE

Conformément à l'article 50 (13) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, la Proposition constitue une transaction sur toute réclamation contre les administrateurs, actuels et anciens, de la Proposante, qui soit antérieure au dépôt de la Proposition et qui vise les obligations de la Proposante dont ils peuvent être, ès qualités, responsables en droit. Par ailleurs, la proposition, dès son approbation, constituera une quittance en faveur de tout administrateur actuel ou ancien relativement à de telles obligations. Rien aux présentes ne saurait être interprété comme une reconnaissance de responsabilité ou d'obligation de la part des administrateurs.

9. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, des services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de la Proposition, seront acquittés par la Proposante dans le cours normal des affaires.

10. PERSONNES LIÉES

La Proposante fera en sorte que les personnes qui lui sont liées, aux termes de l'article 4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, renoncent à faire valoir quelque réclamation que ce soit payable selon les termes du paragraphe 7 de la Proposition, s'il y a approbation de la Proposition.

11. NOMINATION D'INSPECTEURS

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition. Ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement des sommes prévues au paragraphe 2.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

12. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Le syndic ne sera pas investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

13. DISTRIBUTION

Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et le Montant offert pour distribution payable en vertu du paragraphe 2 sera versé intégralement entre ses mains pour être distribué aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 4, 5, 6 et 7 de la présente Proposition.

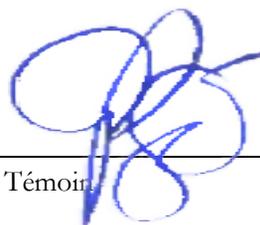
14. DÉROGATION

Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée comme un défaut en vertu de la présente Proposition.

Daté de Magog, le 13 octobre 2023.



Clément le Gourmand inc.



Témoin



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél.: (855)724-2268
Télec.: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
N° DIVISION : 04-ST-FRANÇOIS
N° COUR : 450-11-000126-239
N° DOSSIER : 42-2997551

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **CLÉMENT LE GOURMAND INC.**

La Proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)
Benoit Fontaine, CPA, PAIR, SAI
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES
ET DES FINANCES DE LA PROPOSANTE**

(articles 50 (10) et 50 (5) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

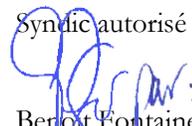
PRÉAMBULE

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Montréal, le 17 octobre 2023.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité


Benoit Fontaine, CPA, PAIR, SAI
Responsable désigné

1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

La Proposante, faisant affaire sous le nom Clément le Gourmand inc. (« CLG »), constituée le 24 octobre 2018, est une entreprise de transformation alimentaire spécialisée dans la production de charcuterie dont l'établissement est situé au 2059, rue René-Patenaude à Magog.

Les membres de son conseil d'administration sont Serge L'Heureux, Patrick Pinard, Michel Charlebois et Sébastien Jacques, lesquels en sont aussi les principaux actionnaires via la société 9045-7631 Québec inc.

Malgré une croissance importante de ses ventes depuis son démarrage, CLG a rencontré des difficultés financières que la direction attribue aux principaux éléments suivants :

- Hausse importante des frais d'exploitation qui ne pouvaient être refacturés aux clients;
- Augmentation des frais financiers en raison de la hausse des taux d'intérêt;
- Des pertes subies sur des comptes clients irrécouvrables.

C'est donc dans ce contexte que la direction a rationalisé la gamme de produits afin de concentrer ses ressources sur les produits les plus rentables. Or, ceci s'est avéré insuffisant pour assurer la rentabilité des opérations. Des démarches ont donc été effectuées afin de trouver un investisseur et/ou un acquéreur.

Le 24 septembre 2023, Cuisine Fraicheur Urbaine (9322-0341 Québec inc. ou « CFU ») a soumis une offre d'achat pour la totalité des actions de CLG qui se résume ainsi :

- Les actions sont vendues à CFU pour un montant symbolique de 1 \$, laquelle assumera toutefois les créances garanties de CLG;
- CFU s'engage à maintenir les emplois de CLG et en assumer les salaires et vacances impayés;

Cette transaction est conditionnelle à ce qu'une proposition concordataire soit déposée par CLG et acceptée par ses créanciers, dont le paiement sera financé par CFU.

C'est donc dans ce contexte que le 13 octobre 2023, CLG a déposé une proposition concordataire auprès du Séquestre officiel, laquelle est résumée à la section 4 du présent rapport.

2. SITUATION FINANCIÈRE

Nous avons reproduit ci-dessous les états financiers sommaires pour les exercices financiers se terminant en août 2020, 2021, 2022 et 2023.

Nous n'avons pas effectué de procédures d'audit sur ces états financiers et nous n'émettons pas d'opinion sur ceux-ci. Notre travail a consisté uniquement à fournir des services de reproduction.

Bilan

Le sommaire du bilan est le suivant (non audité) :

(En milliers de \$ - non audité)	Août 2023	Août 2022	Août 2021	Août 2020
Actif à court terme				
Encaisse	15	27	10	13
Débiteurs et subvention à recevoir	165	292	190	102
Stocks	413	598	543	476
	593	917	743	591
Immobilisations corporelles	718	875	921	947
Impôts futurs	-	-	60	37
Achalandage	-	-	54	54
	718	875	1 035	1 038
	1 311	1 792	1 778	1 629
Passif à court terme				
Créditeurs	493	419	269	200
Portion à court terme de la dette à long terme	-	217	237	277
	493	636	506	477
Dette à long terme	626	354	56	35
Avances de la société mère	407	525	645	1 358
	1 526	1 515	1 207	1 870
Capitaux propres				
Capital-actions	1 000	1 000	1 000	1
Déficit	(1 215)	(723)	(429)	(242)
	1 311	1 792	1 778	1 629

Cette analyse permet de dégager les constatations suivantes :

- Une conversion partielle de l'avance de la société mère en capital-actions a été effectuée en 2021;
- Les opérations ont engendré un déficit accumulé de plus de 1,2 million \$.

Résultats

Le sommaire des résultats est le suivant (non audité) :

(En milliers de \$ - non audité)	Août 2023	Août 2022	Août 2021	Août 2020
Chiffre d'affaires	3 552	3 396	2 840	2 137
Coût des marchandises vendues	(3 493)	(3 356)	(2 844)	(2 246)
	59	40	(4)	(109)
Charges d'exploitation				
Frais de vente	114	72	95	54
Frais d'administration	307	135	94	103
Frais financiers	42	20	16	22
Dévaluation de l'achalandage		53	-	-
Gain sur disposition d'immobilisations	83	(6)	-	-
	546	274	205	179
	(487)	(234)	(209)	(288)
Impôts sur les bénéfices exigibles	(58)	60	(22)	(39)
Perte nette	(429)	(294)	(187)	(249)

Il ressort de cette analyse que malgré les efforts déployés pour améliorer la marge bénéficiaire brute, les opérations de CLG n'ont jamais été rentables.

3. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PROPOSANTE

Avant le dépôt de la présente procédure, Raymond Chabot inc. n'avait fourni aucun service à la Proposante, de nature à se placer dans une position potentielle de conflit d'intérêts.

4. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La présente section résume la proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

Créanciers garantis

La proposition prévoit le paiement des créanciers garantis, en conformité avec les contrats actuels ou selon les ententes intervenues ou à intervenir avec chacun ou selon la loi.

Réclamation des employés

La proposition prévoit le paiement des sommes dues aux employés dans le cours normal des affaires.

Autres réclamations

La Proposante paiera au syndic, dans les trente (30) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la proposition, un montant global de 70 000 \$ pour acquitter :

- Les réclamations de la Couronne qui devraient être à zéro;
- Les réclamations privilégiées;
- En totalité la première tranche de 250 \$ des réclamations ordinaires;
- Le solde résiduel des réclamations ordinaires au prorata.

Les honoraires et débours du syndic à la proposition seront payés en sus du montant offert.

5. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Nous vous présentons le bilan non audité de l'entreprise au 13 octobre 2023, préparé par la direction. La valeur estimative de la réalisation de l'actif, selon des critères fondés sur l'expérience, serait la suivante :

Description des actifs (non audité - en milliers de \$)	Valeur au bilan statutaire 000 \$	Valeur estimative de réalisation 000 \$	CRÉANCIERS GARANTIS		Déficit estimatif dans un contexte de réalisation 000 \$
			Montant 000 \$	Nom et nature	
Comptes à recevoir	154	154	153	Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog ¹	-
Stocks	431	50			
Équipements, chambre froide et mobilier de bureau	718	182			
			403	Financement agricole Canada ¹	-
	1 303	386	556		-
CRÉANCES NON GARANTIES AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE					-
Fiducies présumées pour déductions à la source impayées					-
Salaires et vacances impayées					(40)
FRAIS DE RÉALISATION (Honoraires et débours estimatifs du syndic)					(50)
SURPLUS ESTIMATIF À LA FAILLITE					Nil
POURCENTAGE ESTIMATIF DE RÉALISATION POUR LES CRÉANCIERS NON GARANTIS¹					Nil

¹ Hypothèques mobilières grevant l'universalité des biens meubles

La valeur de liquidation des équipements, de la chambre froide et du mobilier de bureau a été déterminée le 11 octobre 2023, par la firme SIS Services inc.

Ainsi, dans un contexte de faillite, aucune équité ne serait disponible pour les créanciers ordinaires.

6. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

La liste des créanciers déclarés par la direction de la Proposante peut être résumée ainsi. À ce jour, le syndic n'a pas reçu de preuves de réclamation lui permettant d'infirmer les renseignements fournis.

En milliers \$ (non audité)	
Créanciers garantis	
Salaires et vacances	111
Financement agricole Canada	403
Caisse Desjardins	153
	667
Créanciers privilégiés	
9467-3761 Québec inc. (locateur)	21
Créanciers ordinaires	
9045-7631 Québec inc.	411
Autres	529
	940
Créanciers éventuels	
6746934 Canada inc.(BTB)	-
Total des créances	1 628

7. CONDUITE DE LA PROPOSANTE

Enquête comptable

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a permis d'identifier aucun événement litigieux.

8. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations contenues au bilan statutaire de la Proposante, le dividende estimatif aux créanciers ordinaires serait le suivant :

En milliers \$ (non audité)	
Montant forfaitaire	70
Moins:	
Réclamations de la Couronne	-
Réclamations privilégiées	(21)
Montant disponible pour distribution	49
Créances ordinaires¹	529
Dividende estimatif	9%

¹ Excluant les créanciers liés

Toutefois, en considérant que la première tranche de 250 \$ serait payée en totalité, le syndic évalue qu'en moyenne les créanciers ordinaires recevront 24% de leurs créances.

9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, aucun dividende ne serait attribué aux créanciers non garantis, ni même ceux ayant un droit prioritaire, en vertu de l'article 136 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- La somme de 70 000 \$ sera versée au syndic très rapidement, soit dans les trente (30) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la proposition;
- Que l'acceptation de la proposition par les créanciers permettra le maintien des emplois de CLG.

Nous considérons que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

10. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli une formule de preuve de réclamation ainsi qu'une formule de vote. Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 27 octobre à 13 h, peuvent également remplir et soumettre la formule de vote ci-jointe indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 27 octobre 2023 à 13 h. Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée, par courriel à reclamation-claims@rcgt.com, par télécopieur au 514 858-3303, ou par courrier.

District de:
No. division:
No. cour:
No. dossier:

FORMULAIRE 78

Bilan (Proposition commerciale)

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de Clément le Gourmand inc.

Personne morale faisant affaire au 2059, rue René-Patenaude, dans la ville de Magog, dans la province de Québec,
J1X 7J2.

Originale

Modifié

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 13^{ième} jour d'octobre 2023. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)			ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$940,211.07	1.	Inventaire	\$50,000.00
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$666,959.84	2.	Aménagements	\$0.00
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$21,242.69	3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres (voir liste D)	\$1.00		Bonnes	\$154,000.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00		Douteuses	\$0.00
	Total du passif	\$1,628,414.60		Mauvaises	\$0.00
	Surplus	\$0.00		Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$154,000.00
			4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
			5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
			6.	Espèces	\$0.00
			7.	Bétail	\$0.00
			8.	Machines, outillage et installation	\$182,000.00
			9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
			10.	Ameublement	\$0.00
			11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
			12.	Valeurs mobilières, (actions, obligations, débetures etc.)	\$0.00
			13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
			14.	Véhicules	\$0.00
			15.	Autres biens : voir liste H	\$0.00
			<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
				montant du capital souscrit	
				montant du capital payé	
				Solde souscrit et impayé	
				Estimation du solde qui peut être réalisé	
			Total de l'actif		\$386,000.00
			Déficit		\$1,242,414.60

Je, Michel Charlebois, de Clément le Gourmand inc. de Magog dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 13^{ième} jour d'octobre 2023 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉE (ou DÉCLARÉE
SOLENNELLEMENT)
devant moi à Montréal
dans la province de Québec,
ce 13^{ième} jour d'octobre 2023

Geneviève Pagé 163080
Commissaire à
l'assermentation
pour la province
de Québec


Signature du Débiteur

Liste "A"
Créanciers non garantis
 Clément le Gourmand inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
1	9045-7631 Qc inc.	2059 rue René-Patenaude, Magog, Québec, Canada, J1X7J2	\$410,059.18
2	9173-6728 Québec inc. (PCE)	73 chemin Godin, Sherbrooke, Québec, Canada, J1R0S6	\$661.24
3	9264-7502 Québec Inc. (Le rang 4)	841 4e Rang O, Saint-Ambroise-de-Kildare, Québec, Canada, J0K1C0	\$24,166.17
4	Agence du Revenu du Canada (QC)	4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, Canada, G9P 5H9	\$0.00
5	Agence Oz	1716 rue Montarville, Saint-Bruno de Montarville, Québec, Canada, J3V3V1	\$5,488.63
6	Alarme CSDR INC.	100 chemin des Chalets, Westbury, Québec, Canada, J0B1R0	\$425.30
7	Alimentation Dynamic inc.	300-3030 Curé-Labelle Blvd, Laval, Québec, Canada, H7P 0H9	\$10,210.95
8	Alimentation Serge Marcil Inc. (Les Viandes Maska)	3505 avenue Bérard, Saint-Hyacinthe, Québec, Canada, J2S8E3	\$0.00
9	Arche Technologies de l'information	2043 rue St-Zotique Est, Montréal, Québec, Canada, H2G1J4	\$606.86
10	Belley au Dela de la boîte	1035 rue Panneton, Sherbrooke, Québec, Canada, J1K2B3	\$0.00
11	Boulangerie Veilleux	630 rue Principale, Saint-Sébastien-de-Frontenac, Québec, Canada, G0Y1M0	\$1,800.00
12	CBCo Alliance Inc.	2-845 Marie-Victorin, Lévis, Québec, Canada, G7A3S8	\$7,642.49
13	Chapados Expertise Inc.	735 rue Grégoire, Laval, Québec, Canada, H7P2V1	\$0.00
14	CNESST	1, Compl. Desjardins, Tour Sud, 31e étage, C.P. 3, Succ. Desjardins, Montréal, Québec, Canada, H5B 1H1	\$0.00
15	Constant International inc.	7585 rue Cordner, LaSalle, Québec, Canada, H8N2R5	\$5,125.51
16	Desjardins - Compte Urgence Entreprise (CUEC)	230 rue principale ouest, Magog, Québec, Canada, J1X2A5	\$60,000.00
17	Desjardins Entreprise	230 rue principale ouest, Magog, Québec, Canada, J1X2A5	\$1.00
18	Doyon Després (G. Doyon Cuisine Inc.)	8505 boulevard Du Quartier, Brossard, Québec, Canada, J4Y3K4	\$98.96
19	Dubé Loiselle	583 rue Dufferin, Granby, Québec, Canada, J2H0Y5	\$2,670.64
20	Duropac	305 avenue Liberté, Candiac, Québec, Canada, J5R6Z7	\$41,022.27
21	EEQ (Eco Entreprises Québec)	1600 boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 600, Montréal, Québec, Canada, H3H1P9	\$3,530.00
22	Énergir (gaz métró)	C.P 6115 succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, Canada, H3C4N7	\$0.00
23	Enterprise Rent-A-Car Company	P.O. Box 9716, Station A, Toronto, Ontario, Canada, M5W1R6	\$18,456.57
24	Entreprise Bouchard-Picard inc	2359 rue Duvernay, Sherbrooke, Québec, Canada, J1H0A6	\$1.00
25	Enviro Connexions	530 rue Édouard, Granby, Québec, Canada, J2G3Z6	\$2,928.81
26	Fédération des caisses Desjardins du Québec (SPRHD)	230 rue principale ouest, Magog, Québec, Canada, J1X2A5	\$1.00
27	Felteau Réfrigération Inc.	3091 rue King Est, Sherbrooke, Québec, Canada, J1G5J1	\$4,800.93
28	FISCAliance Inc.	1955 rue Belvédère Sud, bureau 20, Sherbrooke, Québec, Canada, J1H5Y3	\$0.00
29	Groupe Environex (Laboratoires d'Analyses S.M. I)	150-4495 boulevard Wilfrid-Hamel, Québec, Québec, Canada, G1P2J7	\$1,283.14
30	Groupe Magnitude Inc.	425 rue Nolan, Québec, Québec, Canada, G1M1E8	\$9,807.54
31	GS1 Canada c/o TH1029 P.O.Box 4283	770 boulevard Guimond, Longueuil, Québec, Canada, J4G1V6	\$1,661.39
32	Inter-Power Group	2431 rue Guénette, Saint-Laurent, Québec, Canada, H4R2E9	\$466.00
33	La Cartoucherie	2520 rue King Ouest, Sherbrooke, Québec, Canada, J1J2E8	\$112.11
34	Laliberté St-Pierre Huberdeau	2100 rue King Ouest, bureau 140, Sherbrooke, Québec, Canada, J1J2E8	\$10,755.92
35	LE GROUPE ACCISST INC.	5232 boulevard Wilfrid-Hamel, Québec, Québec, Canada, G2E2G9	\$1.00
36	L'Entrepôt du travailleur	70 rue des Quatre-Pins, Sherbrooke, Québec, Canada, J1J4A1	\$855.97
37	Les Aliments Florus	1100 chemin Grosleau, Lac-Aux-Sables, Québec, Canada, G0X1M0	\$0.00
38	Les emballages Carrousel inc.	1401 rue Ampère, Boucherville, Québec, Canada, J4B5Z5	\$5,013.33
39	Les Étiquettes Berco inc.	425 rue Nolin, Québec, Québec, Canada, G1M1E8	\$2,340.08
40	Les Glaces F.G. Inc.	8507 rue Samuel-Hatt, Chambly, Québec, Canada, J3L6W4	\$411.53



Débiteur

13ième jour d'octobre 2023

Date

Liste "A"
Créanciers non garantis
 Clément le Gourmand inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
41	Les ingrédients alimentaires BSA Inc	6005 boulevard Couture, Saint-Léonard, Québec, Canada, H1P3E1	\$18,241.55
42	Les Viandes du Breton Inc.	1312 rue St-Georges, Saint-Bernard de Beauce, Québec, Canada, G0S2G0	\$0.00
43	Les viandes Francoeur inc.	184 rue Lavoisier, Local D & E, Sainte-Julie, Québec, Canada, J3E1Y6	\$70,524.46
44	Maintenance Jonathan Hamelin (9280-2545 Québec inc)	15 rue Baldini, Stoke, Québec, Canada, J0B3G0	\$26,950.15
45	Meridian OneCar Credit Corp.	100 boulevard Alexis Nihon, bureau 970, Saint-Laurent, Québec, Canada, H4M2P5	\$1.00
46	Ministère du revenu du Québec (Impôt/TPS/TVQ) - Montréal, Québec	3e étage, secteur R23DGR, 1600, René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H2V2	\$0.00
47	MMIS Inc.	151 King Street, Barrie, Ontario, Canada, L4N6B5	\$9,977.67
48	Montour	1080 Michèle Bohec, Blainville, Québec, Canada, J7C5N5	\$1,007.56
49	Patrice Spencer	1716 rue Montarville, Saint-Bruno de Montarville, Québec, Canada, J3V3V1	\$1.00
50	Québec Linge	4375 rue de Rouen, Montréal, Québec, Canada, H1V1H2	\$1,556.02
51	Receveur Général du Canada (PPS)	Bureau de Paiement, Paiement au syndic CP 2222, Matane, Québec, Canada, G4W 4R8	\$0.00
52	Salaison Alpha Meat Packers	10800 boulevard du Golf, Anjou, Québec, Canada, H1J2Y7	\$15,015.00
53	Sanimax Ltd	Case Postal 12549, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, Canada, H3C6R1	\$1,554.05
54	Saténéa Conseil Immigration inc.	302-1100 rue de Port-Royal, Montréal, Québec, Canada, H2C2B4	\$0.00
55	Services d'équipement de cuisi	885 rue King Ouest, Sherbrooke, Québec, Canada, J1H1R9	\$0.00
56	Services Matricks	224 boulevard Olivier, Asbestos, Québec, Canada, J1T2Z9	\$0.00
57	Techlift International	5705 Place Kubota, Drummondville, Québec, Canada, J2B6V4	\$1,724.27
58	Terminix Canada	945, avenue Newton, bureau 243, Québec, Québec, Canada, G1P4M3	\$914.47
59	Trousse Premiers Soins GM	C.P. 25005, Compt. post. King, Sherbrooke, Québec, Canada, J1J4K7	\$0.00
60	Viandes Riendeau Ltée	399 rue des Industries, Repentigny, Québec, Canada, J5Z4Y8	\$106,420.43
61	Viandex Inc	195 rue Joly, Québec, Québec, Canada, G1L1N7	\$0.00
62	Visa Desjardins	230 rue principale ouest, Magog, Québec, Canada, J1X2A5	\$34,165.79
63	Volailles D'Élisabeth (Les)	295 route Beaudoin, Sainte-Élisabeth de Warwick, Québec, Canada, J0A1B0	\$3,940.09
64	Volailles des cantons	787 6e Rang, Roxton Pond, Québec, Canada, J0E1Z0	\$0.00
65	W.T. Lynch Foods Limited	72 Railside Road, Toronto, Ontario, Canada, M3A1A3	\$15,812.04
Total:			\$940,211.07



Débiteur

13ième jour d'octobre 2023

Date

Liste "B"
Créanciers garantis
Clément le Gourmand inc.

No	Nature de la réclamation Détails de la garantie	Date de la garantie	Montant de la réclamation	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog 230 rue Principale ouest Magog, Québec, J1X2A5 CAR - Comptes clients INV MOI	12 oct. 2023	\$153,226.42	\$153,226.42	\$0.00	\$0.00
2	Financement Agricole Canada 1133 boulevard Saint-George Moncton, Nouveau-Brunswick, E1E4E1 CAR - Comptes clients INV MOI	12 oct. 2023	\$402,733.42	\$232,773.58	\$0.00	\$169,959.84
3	Salaires et vacances 2059 rue René-Patenaude Magog, Québec, J1X7J2		\$111,000.00	\$0.00	\$0.00	\$111,000.00
Total:			\$666,959.84	\$386,000.00	\$0.00	\$280,959.84


Débiteur

13^{ième} jour d'octobre 2023
Date

Liste "C"
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.
Clément le Gourmand inc.

No	Nom du créancier Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
1	9467-3761 Québec Inc. 91 rue Peel, bureau 200 Sherbrooke, Québec, J1H4J9			\$21,242.69		
Total:				\$21,242.69		



Débiteur

13ième jour d'octobre 2023

Date

Liste "D"
Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres
Clément le Gourmand inc.

No	Nom du créancier ou du réclamant, Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
1	6746934 Canada inc. (BTB) 1411 rue Crescent bureau 300 Montréal, Québec, H3G2B3	\$0.00	\$0.00		
2	Desjardins Capital PME SENC 2 complexe Desjardins, bureau 1717 c.p. 760 Montréal, Québec, H5B1B8	\$1.00	\$0.00		
Total:		\$1.00	\$0.00		



Débiteur

13ième jour d'octobre 2023

Date

Liste "E"
Créances payables à l'actif
Clément le Gourmand inc.

No	Nom du débiteur, Adresse et occupation	Nature de la dette, Folio du grand livre ou autre livre portant détails, Détails des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance	Bonne Douteuse Mauvaise	Date de créance	Évaluation du produit
1	Comptes clients 2059 Rue René-Patenaude Magog, Québec, J1X 7J2	Comptes clients	\$154,000.00 \$0.00 \$0.00		\$154,000.00
Total:					\$154,000.00



Débiteur

13ième jour d'octobre 2023

Date

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

Clément le Gourmand inc.

No	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant, Adresse, Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Estimated to produce	Particular of any property held as security for payment of bill or note, etc.
Total:					



Débiteur

13ième jour d'octobre 2023

Date

Liste "G"
Immeubles et biens réels appartenant au Débiteur
Clément le Gourmand inc.

No	Description de la propriété, Nature du droit du Débiteur, Qui en détient le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges		Valeur de rachat ou surplus
			nom, adresse	montant	
Total:					


Débiteur

13ième jour d'octobre 2023
Date

Liste "H"

Biens

Clément le Gourmand inc.

No	Nature des biens	Endroit où les biens sont situés, Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être réalisés
1	Inventaire	2059 Rue René-Patenaude, Magog, Québec, Canada, J1X 7J2	\$413,000.00	\$50,000.00
2	Machines, outillage et installations	2059 Rue René-Patenaude, Magog, Québec, Canada, J1X 7J2	\$718,000.00	\$182,000.00
Total:			\$1,131,000.00	\$232,000.00



Débiteur

13ième jour d'octobre 2023

Date



**AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS
ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM**

**Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation par courriel.
We strongly encourage you to send your proof of claim by email to the following
address.**

Reclamation-claims@rcgt.com

Tél : 514-673-5196 | Téléc. 514-858-3303

4805, boulevard Lapinière, bureau 3300 à Brossard (Québec) J4Z 0G2

Merci,
Thank you,
RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee



Dossier n° :
Entré le :
Garanti :
Privilégié :
Ordinaire :

PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue	
Ville	Province	Code postal

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition de :

Clément le Gourmand inc. (nom de la partie débitrice) de
Magog (Québec) (ville et province) et de la réclamation de _____, créancier.

Je, soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de,
_____ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) _____ (précisez le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de la proposition, soit le 13 octobre 2023, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. **(L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.)**
- (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)**
 A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :
(Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

- B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.

F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.

G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Autant que je sache, je suis lié (*ou le créancier susnommé est lié*) (*ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié*) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (*ou le créancier susnommé a*) (*ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas*) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (*ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____

Signature - Témoin

Signature - Créancier

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



Raymond Chabot inc.

Office no:
Entered :
Secured:
Preferred:
Ordinary:

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the notice of intention to file a proposal or proposal of:

_____ Clément le Gourmand Inc. _____ *(Name of debtor party)* of
 _____ Magog, Québec _____ *(city and province)* and the claim of _____, creditor.

I, _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of,
 _____ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) _____ *(state position or title)* of _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the proposal namely the October 13, 2023, and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ _____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. **(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)**
- (Check and complete appropriate category.)**

A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____
(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and
(Check appropriate description.)

- Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
 Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.
(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____.

(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____ .

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____ .

F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____ .

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____ .

G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.

6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*

7. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)***

Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at _____ this _____ day of _____

Signature - Witness

Signature - Creditor

Telephone No.: _____

Fax No.: _____

Email address: _____

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION OU DE LA PROPOSITION
DE :

Clément le Gourmand inc. (Nom de la partie débitrice)

Je, _____, de _____
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le _____, à _____

Signature - Témoin

Signature - Créancier

Nom - Témoin

Nom du créancier qui est une personne morale
Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

GENERAL PROXY

(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)

IN THE MATTER OF THE NOTICE OF INTENTION TO FILE A PROPOSAL OR PROPOSAL OF:

Clément le Gourmand Inc. (Name of debtor party)

I, _____, of _____
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint _____, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at _____ this _____ day of _____

Signature - Witness

Signature - Individual creditor

Name - Witness

Name of corporate creditor
Per _____
Name and title of signing officer

FORMULE DE VOTATION

(alinéas 51(1)f) de la Loi

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : CLÉMENT LE GOURMAND INC.

Je (*ou* Nous), _____ (*nom du créancier*), de _____ (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de _____ \$ demande au syndic agissant relativement à la proposition de Clément le Gourmand inc., personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote _____ (**en faveur de *ou* contre**) l'acceptation de la proposition, faite le 13 octobre 2023.

Fait à _____, le _____^e de _____.

Signature - Témoin_____
Signature - Créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : _____

Nom du témoin_____
Nom et titre du signataire autorisé**VOTING LETTER**

(paragraphs 51(1)f) of the Act

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: CLÉMENT LE GOURMAND INC.

I (*or* We), _____ (*name of creditor*), of _____ (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum of \$ _____ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of Clément le Gourmand inc., an insolvent person, to record my (*or* our) vote _____ (**for or against**) the acceptance of the proposal, made on the October 13, 2023.

Dated at _____, this _____th of _____.

Signature - Witness_____
Signature - Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: _____

Name of the witness_____
Name and Title of Signing Officer